



## Procès-verbal du Conseil d'Administration de la Compagnie des Archers de la Trémoille du 7 février 2020.

Le 7 février 2020 à 20h30, le Conseil d'administration de la compagnie des Archers de la Trémoille s'est réuni au pôle sports de la Communauté de communes du Thouarsais au 46, rue de la Diligence à Ste Verge sur convocation du président.

Le Conseil d'Administration était présidé par M. Tony DAHAIS, en qualité de président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme Isabelle MARTIN, secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des administrateurs étaient présents ou représentés. Le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts.

### Présents :

|                   |                 |
|-------------------|-----------------|
| Président :       | Tony Dahais     |
| Vice-président :  | Marc Aubert     |
| Vice-président :  | Yvon Marot      |
| Trésorier :       | Didier Rabin    |
| Vice-trésorière : | Anita Dahais    |
| Secrétaire :      | Isabelle Martin |
| Vice-secrétaire : | Pierric Boinot  |

Membres : Alain Sudrat, Alain Banchereau, Stéphanie Chabauty, Patrick Boinot, Sylvie Proust, Mathieu Roux

**Excusés :** Olivier Martin, Vivien Martin (représentant des jeunes), Thomas Banchereau.

Début : 20h30

### Ordre du jour :

- I. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 6 décembre 2019
- II. Mise à disposition d'un local de rangement par la ville de Thouars
- III. Dons aux œuvres-Impôts (Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général)
- IV. Comptes-rendus financiers FDVA2 et Agence nationale du Sport (ex-CNDS)
- V. Journée des Amazones, ligue contre le cancer-

- VI. Sélection division 2
- VII. Organisation du tir en campagne (installation, gestion des inscriptions, etc.)
- VIII. Organisation de la 1<sup>ère</sup> manche de la D2 (repas, Tivoli, installation etc.)
- IX. Nombre de licenciés
- X. Suivi du budget prévisionnel, état des finances
- XI. Questions diverses

#### **I. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 6 décembre 2020**

Rien à signaler. Le Compte-rendu est donc validé.

#### **II. Mise à disposition d'un local de rangement par la ville de Thouars**

Ce local nous est d'ores et déjà attribué et réservé. Il se situe du côté de la rue de la Trémoille. Il faudra y faire du ménage et repeindre la porte du garage. Il équivaut en surface à ce que notre partenaire Fleuriault nous prêtait. Il y aura nécessité de dialoguer avec le propriétaire du véhicule qui a l'habitude de se garer devant ce local.

#### **III. Dons aux œuvres-Impôts (Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général)**

Afin d'être au plus près de la réalité, Tony demande à chaque bénévole de l'association de noter les heures passées pour le club. Ce sont les heures de l'exercice 2019-2020 (1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020).

Dans le cadre des frais engagés par les bénévoles, qui peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'article 200 du code général des impôts (Frais de route : pour les entraîneurs, arbitres, organisation des concours, aménagement des installations, réunion du conseil d'administration, animations, représentation de l'association etc....), Tony rappelle que ce sont les frais sur l'année civile (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre), il demande d'utiliser le formulaire en version Excel ou libre-office, et qu'il lui soit renvoyer sous l'un de ces formats, car il faut, chaque année réactualiser l'indice de remboursement.

**Rappel, ce formulaire doit lui être parvenu avant le 15 février de chaque année (Décision du conseil d'administration du 5 décembre 2011)**

#### **IV. Comptes-rendus financiers FDVA2 et Agence nationale du Sport (ex-CNDS)**

Chaque subvention accordée doit faire l'objet de justificatifs. Les demandes de subventions (FDVA, Agence nationale du Sport, Conseil régional, Conseil

départemental, Communauté de communes, communes, partenariat...) et les rapports des actions menées requièrent beaucoup de temps. Tony demande aux membres du conseil d'administration un coup de main dans la réalisation de ces dossiers.

## **V. Journée des Amazones et ligue contre le cancer**

Le 7 mars la journée des Amazones se fera en lien avec l'association CELISAYAS, qui prépare le Trek Rose Trip au Maroc pour deux associations : les enfants du Désert et la Ligue contre le cancer. Les trois protagonistes de l'association se feront le relais de notre action.

Une randonnée à étapes est prévue avec cette association directement en lien avec la ligue contre le cancer le 21 juin 2020 sur la commune de Missé. Les bénéfices seront entièrement reversés à la Ligue pour combattre le cancer du sein.

Pour la journée des amazones, Yvon a déjà préparé l'affiche. Elle débutera à 14h30 pour constituer les équipes et tirer dès 15h00. Anita se charge de commander des tee-shirts. Il y aura un lien Doodle pour les inscriptions.

## **VI. Sélection équipe division 2**

Par rapport au règlement et au classement national Fita de la saison dernière, trois de nos archers ne peuvent tirer que dans l'équipe D2 (Nicolas, Kevin et Eric). Pour la composition de cette équipe, il faut 4 archers. Pour la sélection du 4<sup>ème</sup> archer, un concours interne sera organisé le dernier dimanche de mars, il permettra de définir l'archer n°4, mais également le n°5 et n°6. L'archer 5 et 6 (hors Nicolas, Kevin et Eric) ne participant pas à la manche de D2 seront à la disposition de l'équipe DRE classique homme.

Même problème en cas d'inscription d'une troisième équipe en DR, Nicolas, Kévin, Eric, Rémi et Jean-Marc ne peuvent pas être membre de cette équipe.

Tony, coach, a tous les pouvoirs dans la composition et l'exclusion d'un membre de l'équipe D2. L'équipe D2 sera la vitrine de notre association, le conseil d'administration sait qu'il pourra compter sur le sérieux et l'implication des membres de cette équipe lors de ces manches de cette compétition nationale.

Évidemment, si au cours de la saison, les résultats de l'un de nos archers, hors équipe, étaient meilleurs, cet archer viendrait bousculer la hiérarchie. La composition des équipes n'est pas figée.

Une équipe DRE classique homme est aussi inscrite ainsi qu'une équipe poulies hommes.

*(Depuis la réunion, une équipe DR a aussi été inscrite, ainsi qu'une équipe benjamin-minime et une équipe cadet-junior)*

## **VII. Organisation du tir en campagne (installation, gestion des inscriptions etc.)**

Mathieu annonce que le circuit est bouclé et balisé à l'aide du GPS.

Didier informe que la cible n°5 est située sur une zone qui a changé de propriétaire. Il faudra voir avec les nouveaux propriétaires.

Le circuit tourne à l'inverse de l'an passé. La question d'une buvette sur le parcours est posée. Isabelle demande à ce que plusieurs équipes tournent sur la buvette aux prisons. Il y aura une buvette avec plusieurs équipes pour la tenir.

Mathieu propose que les piquets soient positionnés le vendredi 27 après-midi avant le nettoyage du samedi 28 mars. Il est apparu que le samedi matin 28 mars devrait suffire à faire le piquetage le matin dès 9h30 et que le nettoyage se ferait l'après-midi avec tous les bénévoles qui souhaiteraient donner un coup de main.

Il faut voir aussi avec la mairie pour la fermeture à la circulation de certains chemins le jour de notre compétition. Dans la semaine qui précède ce concours il faudra aller chercher les cibles avec Olivier et sa remorque.

Un lien Doodle sera envoyé pour l'installation du samedi et le dimanche cela commencera dès 7h00.

Anita et Tony demande à ce qu'un autre membre du bureau prenne en charge les inscriptions aux concours. Ils n'ont plus assez de temps pour cela. Patrick et Stéphanie se dévouent. Marc, Alain S. et Alain B., habitués des concours campagne et de la gestion des résultats proposent que les pelotons se créent eux-mêmes sur un grand tableau papier le matin à l'inscription, comme cela se fait dans d'autres clubs.

On devra charger le camion du matériel, entreposé au club house, la veille de la compétition ou le samedi matin.

## **VIII. Organisation de la 1<sup>ère</sup> manche de la D2 (repas, Tivoli, installation etc.)**

Tony et Marc ont eu une réunion mercredi matin, 5 février, pour savoir si Thouars avait demandé les Tivoli à la ville de Montreuil Bellay. Apparemment il n'y a aucune communication entre la ville de Thouars et le pôle Sports. Madame Sophie Babin a décidé que la ville de Thouars, ayant des Tivoli, devait les mettre à disposition des Archers lors de cette compétition. Cependant il n'y en a pas assez. Il faudra quand même demander à la ville de Montreuil Bellay. Il est toutefois prévu un plan B avec la commune de St Jean de Thouars qui loue du matériel du type Tivoli, tables, etc.

À ce jour nous ne savons pas si nous avons le terrain de rugby, stade municipal, pour cette date. *(Depuis la réunion, nous aurons le terrain de rugby)*

On pourra demander l'ouverture des toilettes de l'école Paul Bert à proximité du stade. Il nous faudra d'autres talkies-walkies.

Il y aura 16 équipes tirant en ABC. La fédération attribue 800€ mais il y a des frais d'arbitrage. Une demande d'aide auprès du Comité départemental sera réalisée.

D'après le cahier des charges il faut nommer :

- **un responsable de l'organisation générale** : Pour son sérieux qu'il a déjà démontré dans l'organisation du concours campagne, **Mathieu**, est désigné à ce poste.
- **un responsable de l'organisation administrative** : ce sera **Tony**, secondé par Patrick et Stéphanie.
- **un responsable des terrains** : ce sera **Olivier** (il faudra peut-être prévoir le traçage le vendredi)
- **un responsable de la communication** : ce sera **Yvon**, qui a déjà préparé des affiches ;
- **un responsable de l'intendance** : ce sera **Anita**.
- **un responsable du protocole** : ce sera **Patrick**.

**Chaque responsable est invité à lire le cahier des charges et à se renseigner sur sa tâche.**

Alain S. se charge de réaliser le listing des hôtels de Thouars et alentours susceptibles d'accueillir les archers des autres clubs participants.

Anita a prospecté pour des plateaux avec couvercles biodégradables (0,99€) et des couverts (0,20€). On peut donc envisagé le plateau garni vendu à 10€ avec un ticket café. Pour conserver ces plateaux au frais on pourrait demander à notre partenaire « Domaine de la Mongeais » sa remorque frigorifique.

Il faut réfléchir à un podium surhaussé.

#### **IX. Nombre de licenciés**

Nous sommes 76 archers dont 28 archères.

#### **X. Suivi du budget prévisionnel, état des finances**

Didier indique que sur le compte courant, nous avons la somme de 4488,86€ et 13435,58€ sur le livret.

Nous rappelons qu'une copie du budget prévisionnel 2019-2020 et du compte de résultats de l'année précédente est à la disposition de chacun sur le procès-verbal de notre dernière assemblée générale.

Anita nous présente le suivi du budget prévisionnel :

| CHARGES                                                    | PREVISIONNEL | REALISE   | PRODUITS                            | PREVISIONNEL | REALISE   |
|------------------------------------------------------------|--------------|-----------|-------------------------------------|--------------|-----------|
| ACHAT                                                      | 15515€       | 5352,95€  | VENTES DE PRODUITS FINIS ...        | 8190€        | 4450,10€  |
| SERVICES EXTÉRIEURS                                        | 1000€        | 507,93€   | SUBVENTIONS D'EXPLOITATION          | 12830€       | 4650€     |
| AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS                                 | 9170€        | 2094,80€  | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 12000€       | 8415,74€  |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE                         | 7400€        | 5259,75€  | PRODUITS FINANCIERS                 | 65€          |           |
| TOTAL DES CHARGES                                          | 33085 €      | 13215,43€ | TOTAL DES PRODUITS                  | 33085€       | 17515,84€ |
| COMPTES DE RÉSULTAT (à ce jour 6 février 2020): + 4300,41€ |              |           |                                     |              |           |

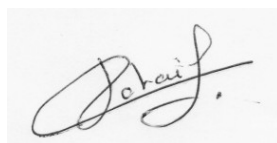
#### XI. Questions diverses

- Mathieu rappelle que les accompagnateurs d'archers ne doivent pas déambuler entre les arcs sur le pas de tir lorsque les archers s'entraînent. Les accompagnants doivent rester sur les bancs prévus à cet effet.
- Le CA félicite Yohann, vainqueur de la St Sébastien.

L'ordre du jour est épuisé à 23h34.

À THOUARS le 7 février 2020

Le président de séance



La secrétaire de séance

